

# La CGT-EP reçue en audience au Ministère de l'Éducation nationale

Ce lundi 4 juillet 2022, la CGT Enseignement privé est reçue par le cabinet du nouveau ministre Pap Ndiaye. Cette audience fait suite à notre demande début juin rappelée au cours du CCMMEP du 15 juin.

Les 4 camarades, recu-es en audience se présentent : avant d'être militant-e syndicaux, iels sont enseignant-es en poste à l'école, au collège, au lycée général ou professionnel

**Marie GODLEWSKI**, co-secrétaire générale, **professeure de mathématiques et NSI en collège lycée** dans l'académie de **Versailles**.

Après avoir subi :

- la **réforme du collège**
- la mise en place puis le retrait de la logique de **cycle**,
- la mise en place puis le retrait de l'**aide personnalisée** en classe entière,
- la mise en place puis le retrait des **EPI** (enseignement pratique interdisciplinaire),

Après avoir subi :

- la **réforme du lycée général**,
- la mise en place puis le retrait des **E3C**, rebaptisés EC
- la suppression puis le retour des mathématiques dans le tronc commun,

Après l'argent magique, il y a donc des « heures magiques » ?

**Cette réforme augmente les inégalités sociales, le choix genré des spécialités**

Nous avons pointé ces écueils et le ministère est resté sourd à nos remarques  
La reconquête du mois de juin est un échec.

**Cette réforme est un échec.**

**Alexandre ROBUCHON**, co-secrétaire général **Professeur de mathématiques en lycée** (spécialité en 1ère, mathématiques complémentaires, enseignement scientifique), **Angoulême**

Comme ma camarade, j'ai subi la réforme du lycée général et du bac,

Et je complète son intervention :

En tant qu'enseignant de spécialité, j'ai 2 groupes, 9 classe, où est le suivi des élèves ? **Complexité des EDT** en fonction des triplètes et poids sur les familles et l'élève.

**Réduction du volume d'enseignement** des mathématiques et un enseignement optionnel qui relève du bricolage de rentrée

Problématiques des choix de spécialité au regard des **choix d'orientation** (exemple : vétérinaire : physique et SVT si sur dossier post bac, maths et physique si prépa BCPST)

**Problématique du recrutement**, manque de profs, de suppléant-es et la contrainte de prendre des HS en plus pour résoudre un problème structurel nuit à la santé des collègues

**Marie Troadec**, secrétaire départementale CGT Finistère et responsable du groupe premier degré national. **Professeure des écoles en CM1-CM2**.

Connaissez-vous **notre quotidien** de professeur-e des écoles ?

Ultra-polyvalent-es ou multi-tâches : capables en même temps de **gérer** un groupe ou celui de la collègue absente, **courir** dans l'école pour trouver du savon, **appeler** de son portable personnel le parent d'un enfant malade, refaire des lacets ou **consoler** des pleurs, **désinfecter** des tables, passer des heures en réunion ou RDV de parent, **remplir** des PPRE, PPS, PAI, GEVASCO, faire l'APC, **préparer** la classe dans toutes les matières et pour plusieurs niveaux et éventuellement trouver du temps pour **se former**.  
Jusqu'à l'épuisement.

**Instit' c'est plusieurs métiers** : enseignante, infirmière, psychologue, intendante, secrétaire dont aucun n'est reconnu à sa juste valeur.

**Nous culpabilisons pourtant** de ne jamais en faire assez. Nous venons malades à l'école : Fiévreux-ses ou le dos bloqué car nous ne sommes pas remplacé-es. C'est nos collègues qui doivent récupérer nos élèves dans des classes déjà chargées.

**Alors comment ne pas se sentir méprisé-es** au plus haut point quand M. Macron nous demande de faire davantage d'efforts ?

**Pascale Picol**, secrétaire académique pour la CGT Bretagne. Également élue CCMMEP.

Et **professeure de LP Lettre-Histoire à Brest**, dans un énorme ensemble scolaire dépendant de la congrégation lasallienne.

La situation des élèves brestois n'est sans doute pas la pire ; et ce n'est pas pour me rassurer. Nous percevons clairement l'**augmentation du décrochage** sans que nous ayons les moyens d'y remédier.

Les classes sont chargées, **les nouveaux programmes d'enseignement général tiennent du saupoudrage**. Le peu d'heures qui restent dans nos disciplines ne permet pas de prendre le temps nécessaire pour armer les élèves. Les AESH doivent s'occuper de 2, 3... 8 élèves.

Concrètement : **on ne peut plus faire correctement notre travail** et c'est l'une des pires choses à supporter pour un-e enseignant-e ou un-e AESH.

**Ces cinq dernières années ont été une période de régression** pour chacun·e d'entre nous, pour les collègues que nous représentons et plus généralement pour le service public d'Education nationale auquel nous sommes profondément attaché·es.

Rencontrer l'équipe du nouveau ministre permet à la fois de faire **un bilan** de ces années, d'interroger le ministère sur **les dossiers en cours** et bien sûr de porter **nos propositions** pour les semaines et années à venir.

## Nos métiers : 5 années de casse du service public d'Éducation nationale

**Temps de travail et disponibilité** sont devenus extensibles à l'infini alors que les **fin de mois** sont de plus en plus difficiles. La **crise Covid** n'aura été qu'un catalyseur de ces difficultés. Elle a aussi clairement révélé le **mépris de l'administration**. Le métier n'attire plus, au contraire (pénurie de 4000 profs pour 2022-23). Des professionnel·les pourtant passionné·es et compétent·es se retrouvent broyé·es par les conditions de travail insupportables, les demandes de ruptures conventionnelles et les démissions explosent. La pénurie actuelle n'est pas étonnante : elle résulte d'un épuisement généralisé.

**Nous partageons donc totalement les analyses de nos camarades CGT Educ'Action** de l'enseignement public. Les personnels de l'Education nationale subissent :

- le **manque de moyens** : il faut réduire les effectifs par classe
- la **diminution du pouvoir d'achat**. Même avec la hausse de 3,5%, les salaires sont insuffisants.
- la **précarité** : les AESH et les maîtres délégué·es y sont maintenu·es
- la **dégradation de la formation** continue comme initiale : nos métiers ne s'improvisent pas.

Nous nous concentrons sur ces problèmes et d'autres en lien avec les spécificités de nos champs syndicaux.

**AESH** : non, la mise en place des PIAL et l'ajout de potentiels contrats avec les collectivités locales n'ont pas amélioré les conditions de travail des AESH. C'est exactement le contraire. Dans l'enseignement catholique, la posture de la FNOGEC (qui refuse de payer durant la pause méridienne) est d'ailleurs inadmissible. Dans le Finistère, plusieurs AESH ont brutalement appris la non-reconduction de leur contrat de 3 ans. Leur point commun : elles sont malades ou en situation de handicap. Enfin, la gestion particulière de certains PIAL dirigés par des chefs d'établissement du privé sous contrat nous inquiète.

### **Premier degré :**

- Le quota des 108h heures est largement dépassé, une grande partie de notre travail se fait bénévolement. Les heures supplémentaires n'existent pas.
- Le temps Education Nationale est utilisé pour l'heure de caractère propre: préparation des célébrations sur temps de concertation. Economies sur les OGEC. Liberté de conscience non respectée.
- Egalité H/F en milieu professionnel : de plus en plus de témoignages de professeur·es des écoles en immense majorité des femmes nous parviennent : elles se mettent à temps partiel juste pour avoir le temps de préparer leur classe

**Enseignement spécialisé** : des exemples de thèmes (complémentaire santé, prévoyance...) .... les spécificités du contrat simple demandent une audience à part. Dans quels délais est ce possible ? Groupe de travail dédié ?

*Le groupe de travail dédié serait possible mais il faudra mettre en place des éléments législatifs*

**Voie professionnelle** : Elle ne doit pas être la voie de garage de l'Education nationale. La réforme de la voie pro, la structuration aberrante en familles de métiers, la généralisation de l'apprentissage au sein des lycées professionnels ont dégradé la qualité de nos formations. Il aura fallu peu de temps pour que les professionnel.les le remarquent et s'en plaignent. L'apprentissage ne fonctionne pas, même à coups de millions. A ce sujet, quid du statut des **enseignant-es MEN que l'on oblige à devenir formateurs pour des centres de formation de l'enseignement catholique, sans contrat de travail, ni rémunération** ? Un texte a été promis : où est-il ?

**Réforme du lycée / Nouveau Bac** : les collègues sont exténué·es de cette année passée : cours, épreuves du bac, corrections, tout s'est fait sous pression, au mépris du rythme des élèves comme des enseignant-es. La suppression des groupes classes complexifie les emplois du temps et le suivi des élèves en termes de vie scolaire, d'orientation. Tou·tes n'ont pas accès à toutes les spécialités. Ce nouveau bac accentue les inégalités entre riches et pauvres, entre femmes et hommes, entre monde urbain et rural. Il faut revenir à des épreuves ponctuelles, nationales et anonymes.

**ParcoursSup** : c'est une usine à gaz qui privilégie les élèves déjà favorisé·es et réduit les possibilités d'orientation. Il s'agit seulement de rationaliser les conséquences de la pénurie de places dans le Supérieur

## Nos luttes : qui contrôle l'enseignement privé sous contrat ?

Avant tout, un préalable : **l'enseignement privé sous contrat fonctionne grâce à l'argent public**. 90% de son budget provient de subventions, de forfaits d'externat et d'aides des collectivités territoriales.

Très logiquement, notre première demande est donc que **l'usage de cet argent public soit contrôlé** par la puissance publique. Les établissements sous contrat, notamment l'enseignement catholique, ne peuvent s'affranchir des obligations du contrat passé. **Le caractère propre** est une excuse grossière pour justifier des entorses au droit et aux libertés fondamentales des personnels.

**L'accord collégial** : l'existence même de cet accord, sésame incontournable pour enseigner dans les établissements catholiques est un problème. Les modalités de son obtention sont loin d'être transparentes et les recours quasi inexistantes.

**Formiris/ISFEC** : pourquoi deux systèmes de formation des maîtres ? Réunir l'ensemble des enseignant.es dans un unique système de formation permettrait pourtant de faire des économies et de bénéficier de contenus contrôlés. Or, les modules enseignés ne sont pas suffisants. Laïcité, égalité, lutte contre les discriminations sont autant de thématiques qu'il faut promouvoir sur l'ensemble des établissements.

**L'autonomie des établissements** se résume surtout à l'autonomie des chefs d'établissement. Délégué à la fois par le rectorat et leur tutelle confessionnelle, leur pouvoir est exorbitant, leur formation quasi inexistante et les dérives peuvent être dramatiques.

Citons quelques exemples sur lesquels nous souhaitons votre point de vue :

- la récupération de moyens via **les cours à 45 ou 50 min**. Les enseignant-es "doivent" rendre ces 5 ou 10 min sous des formes diverses et sans réel contrôle des rectorats.
- le **non remboursement des frais de visites de PFMP** c'est à dire du carburant nécessaire pour se rendre sur les lieux de stage des élèves
- le refus catégorique de **libérer les enseignant.es des cours de collège** pendant les corrections du baccalauréat, y compris sur les journées banalisées
- la mise au mouvement de **postes à temps incomplet, complété par des HSA** (Ac de Nantes notamment)
- les **pressions exercées sur les personnels pour qu'ils assurent la "pastorale"** (25e heure dans le 1er degré), accompagnent les élèves aux célébrations/pèlerinages ou fassent le signe de croix

## **inquiétudes plus particulières :**

**Les maitres délégué.es** : éternellement sous pression des chefs d'établissement, de la DDEC. Par peur de ne plus avoir de remplacements, iels doivent se plier à toutes les exigences, y compris au détriment de leur santé. Loin de les protéger, les rectorats vont même jusqu'à dégrader leurs conditions de travail (non paiement des week-end, fin de contrat avant le 7 juillet...). Seul le concours permet à ces enseignant·es tout terrain et expérimenté·es de sortir aujourd'hui de la précarité. Or, pour une mère de famille à temps plein sur 4 établissements : c'est mission impossible.

**Les professeur.es documentalistes** : comme les AESH, ils ont été exclu·es de la prime informatique. Ils ne sont pas autorisé·es à appliquer le texte prévoyant la comptabilisation des heures de préparation de cours (1h de cours = 1h de préparation). Ils s'inquiètent du détournement de leurs missions et de la potentielle disparition de leur métier pourtant incontournable (ex : éducation aux médias

## **Nos revendications : une solution simple**

Nombre des problèmes que rencontrent les personnels de l'enseignement privé sous contrat se résoudraient facilement via une solution simple :

### **la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat**

Elle permettrait notamment :

Une application plus stricte des textes réglementaires et le respect des droits et libertés fondamentales (notamment la liberté de conscience)

L'accès aux corps de remplaçant·es titulaires Brigades de remplacement / TZR

L'accès aux CHSCT/CSSCT A et D notamment dans les petites écoles de moins de 11 ETP

### **Nous demandons en outre :**

Un temps de travail de 32h/semaine incluant la préparation de cours, les corrections, les réunions et le face-à-face élève inclus

Des seuils d'encadrement clairement définis. ex : 24 élèves par classe

### **En attendant :**

le passage des maitres délégué.es sur l'échelle de rémunération des contractuel.les du public  
la titularisation sans conditions des maîtres délégué.es actuellement en poste

un salaire et des conditions de travail dignes pour les AESH (abandon des PIAL, temps complet à 24h, salaires de catégorie B...)

**Vous l'aurez compris : Il est essentiel de revenir aux fondamentaux à savoir demander aux personnels ce dont ils ont besoin et leur donner les moyens de travailler sereinement en ayant une rémunération décente.**

La situation actuelle nécessite plus qu'un énième "Grand débat"

**Il s'agit de rapidement mettre en oeuvre  
un plan d'urgence pour l'Education**

## Questions supplémentaires

1 - Quand et comment sera mis en place le texte qui permet aux professeurs de LP de devenir enseignant.es au collège ?

*Pas de réponse.*

2 - La circulaire de septembre 2022 sur le traitement des élèves trans doit-elle être appliquée dans les établissements privés sous contrat ?

*Il n'y a aucune raison que ce ne soit pas le cas.*

3 - Quelle sera la politique du nouveau ministre sur la question des langues régionales ? Des moyens supplémentaires seront-ils attribués ? Qu'en est-il plus particulièrement de la pédagogie par immersion ?

*Un texte a été signé entre les réseaux de langues régionales et le cabinet du Premier ministre.  
Il est favorable aux écoles en question.*

4 - Un cadrage des chefs d'établissements et du SGEC est-il prévu pour faire cesser l'empiétement du temps "caractère propre" sur le temps et les moyens éducation nationale.

*C'est une question très complexe ...*

5 - Le droit à la déconnexion fera-t-il l'objet d'un texte spécifique Education nationale.

*Non abordée*